

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 juin 2019

Présents: MM Marc BOLLAND

Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE, Mireille HABETS
Ann BOSSCHEM, Geneviève CLOES, Jérôme COCHART, Frédéric DEBOUGNOUX, Charly DEDEE,
Serge ERNST, Julie FERRARA, Anne Marie FORTEMPS, Jérôme GAILLARD, René GOREUX, Marie GREFFE,
Eugénie IGLESIAS, Laurent MEDERY, Christophe RENERY, Luc WARICHET, Nicolas WEBER, Florence WESTPHAL
Myriam ABAD-PERICK
Amélie SCHELINGS

Bourgmestre - Président
Echevins

Conseillers
Présidente du CPAS
Directrice générale ff

6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**
N° 2.

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures (ci-après dénommé CDLD), notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale, en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;

Vu la seconde modification du budget ordinaire 2019 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	15.549.005,23 €	15.159.079,30 €	389.925,93 €
Augmentation des crédits	269.646,91 €	322.933,60 €	-53.286,69 €
Diminution des crédits	-7.739,65 €	-55.694,03 €	47.954,38 €
Nouveau résultat	15.810.912,49 €	15.426.318,87 €	384.593,62 €

Vu la seconde modification du budget extraordinaire 2019 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	25.785.822,29 €	25.785.822,29 €	0,00 €
Augmentation des crédits	9.353.050,30 €	84.955,30 €	9.268.095,00 €
Diminution des crédits	-10.268.095,00 €	-1.000.000,00 €	-9.268.095,00 €
Nouveau résultat	24.870.777,59 €	24.870.777,59 €	0,00 €

Vu le rapport favorable des membres de la Commission financière prévue par l'article 12 du Règlement général sur la Comptabilité Communale ;

Vu la demande d'avis de légalité faite au Directeur financier en date du 14 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 17 juin 2019 et joint en annexe ;

Délibération du Conseil communal

en date du 27 juin 2019

Suite n° 1 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 2.**

Vu la concertation du Comité de Direction du 18 juin 2019 ;

Après que le Bourgmestre ou les échevins concernés aient répondu aux questions posées par les conseillers communaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : par dix-sept voix pour et cinq abstentions (DEDEE C., ERNST S., FORTEMPS A.M., GAILLARD J. et WEBER N.) d'arrêter comme suit, la modification budgétaire ordinaire n° 2 de l'exercice 2019 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	15.549.005,23 €	15.159.079,30 €	389.925,93 €
Augmentation des crédits	269.646,91 €	322.933,60 €	-53.286,69 €
Diminution des crédits	-7.739,65 €	-55.694,03 €	47.954,38 €
Nouveau résultat	15.810.912,49 €	15.426.318,87 €	384.593,62 €

	Service ordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	15.224.142,97 €
Dépenses totales exercice proprement dit	15.223.406,50 €
Boni exercice proprement dit	736,47 €
Recettes exercices antérieurs	586.769,52 €
Dépenses exercices antérieurs	202.912,37 €
Prélèvements en recettes	0,00 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €
Recettes globales	15.810.912,49 €
Dépenses globales	15.426.318,87 €
Boni global	384.593,62 €

Article 2 : par vingt voix pour et deux abstentions (COCHART J. et WARICHET L.) d'arrêter comme suit, la modification budgétaire extraordinaire n° 2 de l'exercice 2019 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	25.785.822,29 €	25.785.822,29 €	0,00 €
Augmentation des crédits	9.353.050,30 €	84.955,30 €	9.268.095,00 €
Diminution des crédits	-10.268.095,00 €	-1.000.000,00 €	-9.268.095,00 €
Nouveau résultat	24.870.777,59 €	24.870.777,59 €	0,00 €

Délibération du Conseil communal

en date du 27 juin 2019

Suite n° 2 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 2.**

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	19.046.435,96 €
Dépenses totales exercice proprement dit	3.495.491,45 €
Boni exercice proprement dit	15.550.944,51 €
Recettes exercices antérieurs	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	11.374.916,55 €
Prélèvements en recettes	5.824.341,63 €
Prélèvements en dépenses	10.000.369,59 €
Recettes globales	24.870.777,59 €
Dépenses globales	24.870.777,59 €
Boni / Mali global	0,00 €

Montants des dotations issus du budget des entités consolidées :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.412.000 €	CAS du 18 juin 2019
Fabriques d'église		
Barchon	1.316,14 €	20 septembre 2018
Blegny	2.497,81 €	20 septembre 2018
Housse	9.315,63 €	20 septembre 2018
Mortier	517,37 €	20 septembre 2018
Saint-Remy	23.123,80 €	20 septembre 2018
Saive	0,00 €	20 septembre 2018
Zone de police	1.395.678,75 €	14 janvier 2019
Zone de secours	446.269,82 €	3 avril 2019

Article 3 : les règles de publicité de la présente modification budgétaire seront appliquées conformément à l'article L1313-1 du CDLD.

Article 4 : conformément à l'article L1122-23, §2 du CDLD, la présente modification budgétaire sera communiquée aux organisations syndicales représentatives.

Article 5 : conformément à l'article L3131-1, §1^{er}, 1^o du CDLD, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale ff,
(s) Amélie SCHELINGS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre ff,

